

# Responsabilité élargie des producteurs (REP)

## Qu'entend-on par « responsabilité élargie des producteurs » (REP)?

La responsabilité élargie des producteurs (REP) est une approche selon laquelle les producteurs paient, gèrent et exploitent le système de recyclage (papier, métaux, appareils électroniques, plastiques, etc.) d'une province ou d'un territoire particulier. Pour les producteurs de plastiques, ce système englobe tout : de la collecte, du tri et du traitement des matériaux à la recherche et à l'expansion de marchés pour les plastiques recyclés.

La REP permet aux producteurs de plastiques d'avoir accès aux matières premières nécessaires pour faire du Canada et de ses provinces des chefs de file du recyclage des plastiques.



### ➤ Le paysage actuel au Canada



- La Colombie-Britannique, où la REP est en place depuis des années, enregistre le **taux le plus élevé de recyclage des plastiques** au Canada, soit **46 %** contre 9 % dans les autres provinces et territoires.
- Le Nouveau-Brunswick, l'Alberta, le Yukon, le Québec et l'Ontario sont tous à **diverses étapes** du processus de mise en œuvre de la REP.

### ➤ Cadre de la REP

Un cadre national pour les emballages et produits en plastique aidera les **collectivités canadiennes** et les **municipalités à économiser de l'argent**. En outre, les Canadiens bénéficieront d'un système unique fondé sur une liste harmonisée de matériaux recyclables. Le recyclage sera d'autant plus accessible pour le Canadien moyen.



### ➤ Comment assurer le succès de la REP?

- En s'assurant que les producteurs ont la pleine responsabilité opérationnelle de la collecte, de la post-collecte et de la commercialisation des matériaux désignés;
- En fournissant des **cibles mesurables** et **réalistes** basées sur la façon dont les matériaux sont triés, mis en balles et commercialisés à partir des installations de récupération des matériaux;
- En veillant à ce que le cadre réglementaire permette une normalisation régionale des exigences relatives au recyclage (bacs bleus) dans tout le Canada;
- En renforçant la REP au moyen de politiques visant à commercialiser de nouvelles technologies de recyclage, à perfectionner les installations de recyclage moléculaire des plastiques et à positionner le Canada comme un chef de file de l'innovation en matière d'économie circulaire.

